Université de Sherbrooke

LEXIQUE DE L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Juin 2025

Ce lexique a été réalisé par :

l'équipe de l'ÉTS sous la direction d'Annick Lenoir, avec Annabelle Berthiaume, Mélanie Bourque, Mélanie Couture, Flora Le Cerf, Samuèle Rémillard-Boilard et Mylène Salles.

Avec la collaboration de :

Nadine Vincent, Lexicographe et professeure agrégée, Dép. de communication

En partenariat avec :

Jean-François Allaire, coordonnateur à la recherche Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux

Mise en page et révision orthographique par :

Jessie Berthiaume

Projet réalisé dans le cadre du Soutien facultaire aux initiatives pédagogiques

Table des matières

Accompagnement 6

Acte réservé 6

Action communautaire 6

Aide mutuelle 7

Alliance thérapeutique 7

Bénéficiaire 8

Bientraitance 8

Communauté 9

Confidentialité 10

Consentement 10

- **Le consentement libre et éclairé** 10

Coopérative 12

- **La coopérative de consommateurs** 12
- **La coopérative de producteurs** 12
- **La coopérative de travail** 12
- **La coopérative de travailleurs actionnaire** 13
- **La coopérative de solidarité** 13

Déontologie 13

- **Code de déontologie** 14

Éthique 15

- **Éthique professionnelle** 15
- **Éthique de la recherche** 15
- **Problème éthique** 15
- **Dilemme éthique** 16

Famille 16

1. **Famille biparentale** 17
2. **Famille d'accueil** 17
3. **Famille homoparentale** 17

4. **Famille monoparentale** 17
5. **Famille native** 17
6. **Famille nombreuse** 17
7. **Famille non native** 17
8. **Famille recomposée ou famille reconstituée** 17
9. **Famille choisie** 17
10. **Famille soloparentale** 17
11. **Pluriparentalité** 17

Gérontologie 18

Innovation sociale 18

Intervenant, intervenante 18

Jugement professionnel 18

Maltraitance 19

Organisme communautaire 19

Partenariat 20

Participation 21

- **Participation citoyenne** 21
- **Participation sociale** 22

Personne aînée 22

Personne proche aidante 22

Politiques sociales 23

Relation d'aide 23

Signalement 24

Tiers secteur 25

Travail social 25

- **Travailleur social, travailleuse sociale** 26

Vieillissement 26

- **Vieillissement normal ou vieillissement usuel** 26
- **Vieillissement pathologique** 26
- **L'âgisme** 27

Accompagnement

- Ensemble de mesures de soutien et de suivi visant à accompagner un individu, un groupe, une famille ou une collectivité dans une démarche impliquant l'accès à des services gouvernementaux et à d'autres ressources, telles que des réseaux de contacts ou de la documentation. (Office québécois de la langue française, 2005)
    - *Exemples de cas* :
        1. La travailleuse sociale ou le travailleur social (TS) peut être chargé, chargée d'accompagner un adolescent en difficulté (et sa famille), ayant quitté l'école, dans ses démarches pour réintégrer un programme scolaire, en collaboration avec les ressources éducatives et communautaires locales.
        2. L'organisatrice ou l'organisateur communautaire peut accompagner un regroupement d'acteurs locaux ou d'actrices locales intervenant auprès des familles d'un quartier dans une réflexion stratégique entourant les priorités et les besoins des familles.

Acte réservé

- Acte répondant aux critères de réserve et qui doit dans un souci de protection du public, être accompli exclusivement et de manière autonome par des membres d'un ordre professionnel spécifiquement désigné. (Office des professions du Québec, 1997)
    - *Remarque* : La loi adoptée par l'Assemblée nationale en 2009 stipule que les TS sont les seuls professionnels, seules professionnelles détenant l'expertise pour produire une évaluation psychosociale dans le but d'homologuer un mandat de protection en prévision de l'inaptitude ou d'ouvrir une tutelle au majeur. (Assemblée nationale du Québec, 2009)

Action communautaire

- Toute initiative issue de personnes, d'organismes communautaires, de communautés (territoriale, d'intérêts, d'identité) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. (Brusque, 2001 ; Lavoie et Panet-Raymond, P-XIII, 2014)

- *Remarque* : Selon la politique gouvernementale en matière d'action communautaire (2001), quatre critères définissent les organismes d'action communautaire : (1) être à but non lucratif ; (2) être enraciné dans la communauté ; (3) entretenir une vie associative et démocratique ; (4) être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations. À ces critères, quatre éléments additionnels permettent de distinguer les organismes d'action communautaire autonome. (Gouvernement du Québec, s.d.)

Aide mutuelle

- Coordination collective visant à établir un réseau de soutien dans lequel les membres d'une communauté s'entraident, en partageant leurs ressources, leurs compétences et leur temps. (Carstensen, Mudhar et Munksgaard, 2021 ; Spade, 2020)
    - *Remarque* : Ce terme rassemble une grande diversité d'actions, pouvant également être décrites comme des formes d'entraide, de réponse citoyenne ou communautaire, etc.
    - *Exemples de cas* :
        1) Dans certains quartiers, les repas communautaires constituent une forme d'aide mutuelle qui renforce la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à la communauté.
        2) Les TS peuvent jouer un rôle en coordonnant des groupes d'aide mutuelle, tels que ceux impliquant des parents d'enfants confrontés à des problèmes de dépendance, en collaboration avec des pair-aidants, pair-aidantes.

Alliance thérapeutique

- Relation de collaboration et de confiance établie entre un professionnel, une professionnelle de la santé ou un intervenant, une intervenante et une personne destinataire, favorisant un processus de changement et une progression vers un mieux-être. (Phaneuf, 2016 ; Valot et Lalau, 2020)

- *Remarque* : L'alliance thérapeutique repose sur la relation d'aide chaleureuse et empathique comprenant des qualités d'écoute et de non-jugement. (Phaneuf, 2016)
- *Exemple de cas* : Le ou la TS établit une alliance thérapeutique en offrant un espace d'écoute bienveillante et en respectant les émotions de la personne.

Bénéficiaire

- Dans un contexte de soins, d'accompagnement ou d'intervention, un/une bénéficiaire est une personne, un groupe, une famille ou une collectivité qui reçoit un soutien ou une aide d'un proche ou d'un professionnel, d'une professionnelle. (Statistique Canada, 2021)
    - *Exemple de cas* : Une personne âgée bénéficie d'un soutien quotidien de sa fille, une personne proche aidante qui l'accompagne dans ses soins d'hygiène. Dans ce contexte, la personne âgée est la bénéficiaire des soins informels apportés par sa fille.

Bientraitance

- La bientraitance est une approche valorisant le respect de toute personne, ses besoins, ses demandes et ses choix, y compris ses refus. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes et par un savoir-être et savoir-faire collaboratifs, respectueux des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie et des droits et libertés des personnes. (Gouvernement du Québec, 2023)
    - *Exemple de cas* : Un acte de bientraitance envers une personne âgée en institution consiste à favoriser son autonomie en l'encourageant à participer activement à la prise de décisions concernant sa vie quotidienne, comme le respect des rituels et des traditions revendiqués.

Communauté

- Groupe de personnes partageant des intérêts, des caractéristiques, des valeurs et des liens sociaux, interagissant entre elles dans un objectif commun, accompagné d'une même conscience de soi ou de son identité. (Jackson, 2013 ; Praxis, 2023)
    - *Remarques* :

      Une sociologue américaine, Jessie Bernard distingue deux concepts de communauté :

      1. La communauté en tant que collectivité locale désigne un lieu physique où les individus résident et interagissent, comme un quartier ou une ville, ainsi que les activités qui y prennent place. (Jackson, 2013 ; Schirm, 1975)

         Exemple : Face à la pauvreté, les citoyens du quartier de Pointe-St-Charles se sont mobilisés dès le début des années 1960 en formant plusieurs comités citoyens visant à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier. À travers plusieurs moyens de pression et revendications, Pointe St-Charles, surnommé « le village irréductible », devient une plaque tournante de l'action communautaire. C'est à travers les efforts de ses citoyens, qu'on voit l'arrivée de la Clinique communautaire de Pointe St-Charles (qui inspirera la création des CLSC) et de la première Clinique juridique au Québec (qui ouvrira la porte pour le programme d'aide juridique). (Ville de Montréal, 2015)

      2. La communauté en tant que réseau social fait référence aux valeurs, aux intérêts partagés entre les individus, ainsi qu'à un sentiment d'identité commune, indépendamment de leur localisation géographique. (Jackson, 2013 ; Schirm, 1975)

         i. *Exemple* : Le 26 mai 1995, des centaines de femmes québécoises participent à une marche vers Québec de 10 jours appelée *Du Pain et des Roses* organisée par la Fédération des femmes du Québec afin d'exiger des

meilleures conditions de vie pour les femmes et leur famille. L'expression Du Pain et des Roses *(Bread and Roses)* était le slogan d'une grève ouvrière massive datant à 1912 aux États-Unis qui visait aussi l'amélioration de la qualité de vies des femmes dans l'industrie du textile. Le succès de ces marches est l'inspiration derrière la Marche mondiale des Femmes, un événement qui se tient à tous les 5 ans sur les 5 continents, et qui vise la fin de la pauvreté et de la violence faite aux femmes. Cet exemple illustre bien comment des communautés fortes peuvent se former au tour d'enjeux précis sans se limiter à la géographie. (Lavallée 2015)

Confidentialité

- Caractère d'une donnée confidentielle qui se dit, se fait, en confidence, qui contient des informations qui doivent rester secrètes. (OTSTCFQ, 2016)

Consentement

- Acte libre de la pensée par lequel on s'engage entièrement à accepter ou à accomplir quelque chose. (Trésor de la langue française informatisé, 1971-1994)
    - *Remarques* :
        - **Le consentement libre et éclairé** est celui donné par une personne à un acte juridique, exercé dans le respect de sa liberté et en pleine conscience de cause, sans pression ni tromperie.
        - En général, un consentement est éclairé lorsque la personne ou le groupe qui le donne est bien au courant ou bien informée de la teneur et de la portée des obligations qu'elle s'apprête à assumer.
        - Les personnes inconscientes ou sous l'emprise d'une substance ne peuvent pas donner leur consentement.

- L'obtention du consentement est une étape incontournable de l'exercice de la profession du travailleur social, de la travailleuse sociale ou du thérapeute conjugal et familial, de la thérapeute conjugal et familiale dans quelque milieu que ce soit, et est un gage du respect de la volonté du client, de la cliente concernant sa vie privée et les décisions qu'il prend pour lui-même. (OCTSFQ, 2005, p.13)
- Le consentement doit être manifeste : par un geste clair et explicite (préférablement un consentement écrit), le client sait qu'il consent. (OCTSFQ, 2005, p.13)

- *Exemples de cas :*
  1) Une équipe de chercheurs, chercheuses souhaite mener une étude auprès de personnes âgées en situation de précarité. Pour débuter l'étude, l'équipe doit s'assurer d'obtenir le consentement libre et éclairé de chaque participant en spécifiant par exemple les objectifs de la recherche, les avantages et désavantages à participer.
  2) Dans un centre hospitalier québécois, un patient est admis aux urgences pour une fracture de la hanche. Avant de procéder à une chirurgie, l'équipe médicale doit obtenir le consentement éclairé du patient. Pour se faire, l'équipe doit fournir les détails de l'opération, comme les étapes de la chirurgie les risques possibles et les alternatives de traitement.
  3) La construction d'un gazoduc sur les terres autochtones non-cédées sans le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones constitue une violation de leur droit à l'auto-détermination. (Amnistie internationale Canada, 2022)
  4) Une famille est suivie par un, une TS en CLSC. L'un des membres de la famille, l'adolescent, sera aussi suivi en pédopsychiatrie. Ce dernier, ainsi que les membres de la famille doivent signer un formulaire permettant à le, la TS de retransmettre les informations pertinentes à l'équipe de la pédopsychiatrie.
- *Contre-exemple d'un processus de consentement* :

  Selon la *Loi sur la protection de la jeunesse*, un ou une TS peut agir sans demander le consentement des parents ou de l'enfant si ce dernier est en danger (par exemple, en cas de maltraitance). Dans ces situations,

la Direction de la protection de la jeunesse peut prendre des mesures pour protéger l'enfant, comme le retirer de sa famille. (LégisQuébec, P-34.1, 2024)

Coopérative

- Personne morale regroupant des personnes ou des sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative. En voici les règles : adhésion volontaire et ouverte à tous, pouvoir démocratique exercé par les membres, participation économique des membres, autonomie et indépendance (organisation autonome, gérée par ses membres et indépendante sur le plan juridique), éducation, formation et information (éléments destinés pour les membres, dirigeants élus, gestionnaires et employés), coopération entre les coopératives et engagement envers la communauté. (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, 2022a)
    - *Remarques* :
        1) Les coopératives peuvent regrouper différents secteurs : des services financiers et des assurances, de l'industrie agroalimentaire, de l'alimentation, de l'habitation, de l'industrie forestière, des services funéraires, des soins de santé et en milieu scolaire. (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, 2022b)
        2) Au Québec, il existe cinq catégories de coopérative :
            - **La coopérative de consommateurs** qui fournit des biens et des services à ses membres pour leur usage personnel, comme les coopératives d'habitations.
            - **La coopérative de producteurs** qui regroupe des individus et des organisations qui profitent d'avantages économiques en obtenant auprès de leur coopérative des biens et services nécessaires à leur profession ou à leur entreprise, comme l'utilisation d'équipements agricoles, tel que la coopérative agricole québécoise Agropur.
            - **La coopérative de travail** où les membres sont à la fois propriétaires et employés et où ils, elles contrôlent l'ensemble

des activités. En Estrie, on trouve, par exemple, la Coopérative de travailleurs d'ambulance de l'Estrie.

- **La coopérative de travailleurs actionnaire** (CTA) regroupe des travailleurs et travailleuses dans le but d'acquérir et de détenir collectivement des actions de la compagnie qui emploie ses membres.
- **La coopérative de solidarité** doit regrouper au moins deux des trois catégories de membres (travailleurs, utilisateurs et membres de soutien). Ces coopératives sont notamment présentes dans les services d'aide à domicile et de santé. Il y a par exemple, la coopérative de solidarité du Centre de la petite enfance Jeunestrie. Ce type de coopérative peut être à but non lucratif et reconnue comme telle au niveau fiscal. (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, 2022c)

Déontologie

- La déontologie désigne l'ensemble des principes, normes et devoirs professionnels qui encadrent la pratique des TS. Elle vise à assurer la protection du public, le respect des droits et de la dignité des personnes, ainsi que la qualité des services offerts. La déontologie repose sur des valeurs telles que l'intégrité, la justice sociale, l'autonomie, la confidentialité et le respect des personnes. Elle est notamment encadrée par le Code de déontologie des travailleurs sociaux. (Bouquet, 2009 ; Simard et Morency, 2005)
    - *Remarque* : Une déontologie aide à organiser un groupe de professionnels, professionnelles, en leur donnant des repères pour les guider dans des situations de travail difficiles. Elle est là pour éclairer les praticiens et praticiennes dans le respect de bonnes pratiques. (Prairat, 2009)
    - *Exemples de cas :*
        1) Les sanctions pour le non-respect de la déontologie varient selon le domaine professionnel et peuvent aller jusqu'à l'exclusion professionnelle. Par exemple, le non-respect de la confidentialité peut entraîner des mesures disciplinaires.

2) L'interdiction de recevoir de l'argent ou des biens de la part des usagères ou des usagers en échange de services rendus par les TS, en dehors de leur salaire.

- **Code de déontologie**
  - Texte réglementaire énonçant les règles de conduite professionnelle qui régissent l'exercice d'une profession ou d'une fonction et faisant état des devoirs, des obligations et des responsabilités auxquels sont soumis ceux qui l'exercent. (USITO, s.d.)
    - *Remarques* :
      1. Contrairement au travail social, il n'existe pas de code déontologie propre à la pratique de l'organisation communautaire. Cela dit, le Cadre de référence du Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CISSS (2020) sert d'outil de synthèse et de guide sur les valeurs et principes qui guident cette fonction.
      2. L'article 1 du code de déontologie de l' l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCF) stipule que : Le présent code détermine les devoirs et les obligations dont doit s'acquitter tout membre de l'ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux du Québec, quels que soient le mode d'exercice de ses activités professionnelles et les circonstances dans lesquelles il les exerce. Il énonce également les valeurs et les principes éthiques sur lesquels reposent les professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial. (OTSTCF, s.d.)
    - *Exemple de cas* : L'exercice de la profession en travail social de TS, en plus d'être balisé par les attentes du public et les règles contenues dans le code de déontologie, est soumis au pouvoir de contrôle et de direction des employeurs par le contrat de travail. (Richard et Silver, 2021, p. 147)

Éthique

- Science qui traite des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale. (Trésor de la langue française informatisé, 1971-1994)
    - *Remarques* :
        1. « Des délibérations éthiques prennent place, par exemple dans des comités d'éthique, des cellules de conseil interdisciplinaires ou des groupes de pairs, c'est dire « dans des institutions justes ». (Jutras et Labbé, 2022, p. 188)
        2. Selon l'Université de Sherbrooke, toute recherche impliquant des êtres humains doit être approuvée au préalable par un comité d'éthique de la recherche (CER) ou reconnu par une université. (Université de Sherbrooke, s.d.)

    - **Éthique professionnelle** : réflexion sur des valeurs morales « qui sous-tendent/étayent les pratiques professionnelles et qui leur donnent du sens. Parmi ces valeurs, certaines sont produites par la profession et délimitent ce que le professionnel doit respecter ou s'interdire de faire pour accomplir son travail convenablement, c'est-à-dire en harmonie avec les missions qui sont les siennes. Elles peuvent être formalisées par un code de déontologie ». (Jean-Philippe, 2011, p. 123 et 124)

    - **Éthique de la recherche** : « vise la protection des êtres humains qui prennent part à la recherche scientifique. « Elle est fondée sur le respect des personnes, le souci de leur bien-être et de la justice », précise François Bowen, président du Centre Universitaire d'Études et de la Recherches ». (Lambert-Chan, 2012, p. 49)

    - **Problème éthique** : situation où une décision ou action soulève des conflits avec des principes éthiques, des normes professionnelles ou des valeurs fondamentales, mais sans nécessairement impliquer un choix complexe entre deux obligations contradictoires (comme dans un dilemme).
        1. *Exemple de cas* : un problème éthique lié à l'Aide Médicale à Mourir [AMM], pourrait concerner la manière demandée par

l'institution de gérer ce qui entoure l'AMM et, la perception qu'en a un professionnel, une professionnelle concernant l'effet de cette gestion sur l'intervention qu'il ou elle souhaite mettre en place.

- **Dilemme éthique** : situation où une professionnelle ou un professionnel est confronté à deux ou plusieurs obligations ou valeurs qui entrent en conflit, chacune ayant des implications morales ou éthiques différentes. Aucun choix n'est clairement moralement meilleur que les autres. (Commission de l'éthique en science et en technologie, 2020a)
    - *Exemple de cas* : Un dilemme éthique en lien avec l'AMM, peut survenir lorsqu'un professionnel, une professionnelle doit décider entre respecter l'autonomie d'un prestataire, d'une prestataire de services qui exprime clairement son désir d'avoir recours à l'AMM et protéger la personne si elle présente des souffrances psychologiques sévères qui pourraient altérer son jugement.

1. Un *enjeu éthique* est une situation où les professionnelles ou professionnels sont confrontés, confrontées à des conflits entre principes et valeurs morales. Ces enjeux touchent des problématiques comme l'autonomie des individus, ou encore l'accès équitable aux services. (Commission de l'éthique en science et en technologie, 2020b)
    - *Exemple de cas* : un enjeu éthique lié à l'AMM pourrait concerner l'accès à cette procédure sans aucune influence externe, comme la pression exercée par un proche. L'enjeu est de s'assurer que la décision de recourir à l'AMM est vraiment la volonté du patient.

Famille

- Ensemble constitué traditionnellement par un couple de parents et un ou plusieurs enfants, vivant tous sous le même toit. (USITO, s.d.)
    - En TS, une famille est un système qu'une personne concernée considère comme sien. (Favez, 2020).
        - *Types de familles* :

1. **Famille biparentale** : famille composée de deux parents. (USITO,s.d.)
2. **Famille d'accueil** : famille qui prend en charge une ou plusieurs personnes, enfants ou adultes, qui lui sont confiées par un centre de services sociaux et dont le nombre est fixé par la loi. (Office québécois de la langue française, 1999)
3. **Famille homoparentale** : famille dont les parents sont du même genre. (Filion, 2018)
4. **Famille monoparentale** : une famille qui ne comporte qu'un seul parent. (Office québécois de la langue française, 2009)
5. **Famille native** : une famille est dite native lorsque les deux conjoints ou le parent seul sont nés au Québec ou ailleurs au Canada. (ministère de la Famille et des Enfants [MFA], 2011, p121)
6. **Famille nombreuse** : famille de trois enfants ou plus. (ministère de la Famille et des Enfants [MFA], 2011, p121)
7. **Famille non native** : une famille est dite non native lorsque les deux conjoints ou le parent seul sont nés à l'extérieur du Canada. (ministère de la Famille et des Enfants [MFA], 2011, p121)
8. **Famille recomposée ou famille reconstituée** : famille formée de deux adultes vivant en couple, qu'ils soient mariés ou non, et d'au moins un enfant issu d'une union précédente de l'un des deux. (USITO, s.d.)
9. **Famille choisie** : ensemble des liens affectifs qui constituent le réseau de soutien d'une personne. (Chambre de commerce LGBT du Québec, 2014)
10. **Famille soloparentale** : situation dans laquelle une personne choisit d'avoir un enfant seul, malgré le fait qu'elle est sans partenaire, souvent en faisant appel à une technique de procréation médicalement assistée ou à l'adoption. (Office québécois de la langue française, 2021)
11. **Pluriparentalité :** configuration familiale dans laquelle un enfant est élevé par au moins trois adultes remplissant des fonctions parentales. (La langue française, s.d.)

Gérontologie

- Étude scientifique du vieillissement et de ses conséquences. C'est l'étude des transformations psychologiques, biologiques et sociales résultant du vieillissement chez les humains. (Marshall et Rosenberg, 2013 ; Office québécois de la langue française, 1999)

Innovation sociale

- Nouvelle idée, approche ou intervention, nouveau service, nouveau produit ou nouvelle loi, nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systématique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant. (Réseau québécois en innovation sociale [RQIS], 2011)
    - *Exemple de cas* : La mise à disposition, pour les personnes étudiantes, de la mise en place de frigos libre-service afin de les aider à mieux se nourrir en fin de mois, est une innovation sociale.

Intervenant, intervenante

- Personne qui joue un rôle actif dans le déroulement d'une activité, d'un processus, d'une intervention, etc. (USITO, s.d.)
    - *Exemple de cas* : Les intervenants, intervenantes communautaires travaillent auprès de personnes, de familles, de groupes et de communautés confrontés à divers problèmes sociaux. Ces professionnels, professionnelles œuvrent au sein d'organismes communautaires et d'entreprises d'économie sociale. (Gouvernement du Québec, 2024)

Jugement professionnel

- Processus décisionnel basé sur l'expertise du membre d'une profession qui repose sur les savoirs issus de la pratique, les assises théoriques et les connaissances scientifiques,

les normes et les principes éthiques en travail social dans le but de prendre une décision ou d'émettre une opinion. Le jugement professionnel permet d'évaluer une situation sans en connaître tous les éléments avec certitude, en choisissant une ligne de conduite acceptable lorsque les normes professionnelles laissent une marge de manœuvre. Ce processus exige rigueur, cohérence et transparence. Il inclut la collecte d'informations, la justification des choix en fonction des objectifs et le partage des résultats pour un suivi efficace. (Institut Canadien des Comptables Agréés [ICCA], 2006 ; Lafortune et Allal, 2007 ; Le Pain et coll., 2025, p.158)

- *Remarque* : Pour une situation donnée en travail social, il n'existe pas un seul plan d'intervention possible. Des enjeux éthiques peuvent survenir, des conflits émerger et des situations abusives se présenter. Pour répondre aux besoins de la personne usagère, le ou la TS doit s'appuyer sur le code légal, le code de déontologie et mobiliser son jugement professionnel.
- *Exemple de cas* : Le ou la TS doit faire appel à son jugement professionnel pour éviter de placer le client ou la cliente dans une situation de conflit de loyauté envers un autre professionnel, en veillant à protéger son bien-être. Il/elle doit s'assurer que la cliente ou le client ne soit pas affecté par les tensions ou conflits interprofessionnels. (Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec [OTSTCFQ], 2016)

Maltraitance

- Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte ou enfant. (Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées et coll., 2022)

Organisme communautaire

- *Son statut légal* : dans la loi, un organisme communautaire est une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec. Il est à but non lucratif et est administré par un

conseil d'administration composé en majorité d'utilisatrices ou utilisateurs des services de l'organisme ou de membres de la communauté desservie. (LégisQuébec, c.42, a. 334, 1991)

- *Son rôle dans le réseau* : Vise à répondre aux besoins sociaux, économiques, culturels ou environnementaux d'une communauté. L'organisme est ancré dans sa communauté et s'efforce de favoriser de meilleures conditions de vie, la solidarité et l'inclusion sociale. Les organismes communautaires sont autonomes dans leurs orientations, leurs pratiques et leurs activités (Office québécois de la langue française, 2024).
    - *Exemples de cas* : Dans la région de l'Estrie à Sherbrooke, il existe différents organismes communautaires, tels que :
        - La Cordée, ressource alternative en santé mentale (https://lacordeerasm.org).
        - Dira Estrie, prévenir et contrer la maltraitance envers les aînés (https://www.dira-estrie.org).
        - SANC, service d'aide aux Néo-Canadiens (https://www.sanc-sherbrooke.ca).
        - Maison des grands-parents de Sherbrooke (https://mgpsherbrooke.org).
    - Remarque : les organismes d'action communautaire autonome (ACA) sont libres de déterminer leurs missions, leurs orientations, leurs approches d'intervention, leurs pratiques ainsi que leurs modes de gestion. Ils sont également autonomes sur le plan de leurs actions politiques.

Partenariat

- Le partenariat est un rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement. Dans ce rapport, les deux parties ont des contributions mutuelles différentes mais jugées essentielles. Le partenariat est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance. De plus, le partenariat laisse place à des espaces de négociation, où les parties peuvent définir leur projet commun. (Blain, P-52, 2021)
    - *Remarques* :

1. D'autres définitions suggèrent qu'il peut exister des rapports de pouvoir au sein des partenariats, ce qui ne les empêchent pas nécessairement d'exister et de perdurer.
2. Dans le cadre de partenariats formalisés et structurés entre l'État et les organismes communautaires, différentes formes de partenariats sont répertoriées, en fonction du degré d'ouverture des partenaires (impliquant notamment un partage des responsabilités) et de la prise en compte des rapports de pouvoir entre ceux-ci. D'après ces deux critères, il est possible de classer les relations d'après quatre types de rapports : sous-traitance, coexistence, supplémentarité ou de co-construction. Ce dernier, se caractériserait par un haut degré d'ouverture et un certain équilibre des rapports de pouvoir, permettrait la rencontre optimale des savoirs entre les partenaires. (Savard et Proulx, 2012)

- *Exemples de cas* :
  1. L'inégalités des statuts entre des partenaires locaux aux intérêts divergents (comité de défense des droits des locataires, acteurs municipaux, développeurs immobiliers) dans le cadre d'une démarche de concertation locale sur le logement peut miner la possibilité d'un partenariat effectivement équitable. (Gaudreau, 2021)
  2. L'École de technologie supérieure (ÉTS) et le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) travaillent en partenariat pour améliorer les services de santé et de technologie au Québec.

Participation

- Action de prendre part à quelque chose. (Académie française, 1986-2024)
  - **Participation citoyenne :** Processus d'engagement obligatoire ou volontaire d'un individu, d'un groupe, d'une famille ou d'une collectivité, agissant seul ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la

société civile (recours collectif, manifestation, comité de citoyens) ou de décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation). (André, 2012)

- **Participation sociale** : action de prendre part à la vie du groupe ou de la société. (Office québécois de la langue française [OQLF], 1998)

Personne aînée

- Personne qui se situe dans les dernières des grandes périodes de la vie et généralement âgée de 65ans et plus. (Office québécois de la langue française [OQLF], 2023)
    - *Remarques* :
        1) Le terme **aîné** est utilisé pour désigner cette tranche d'âge.
        2) Bien que ce concept fasse l'objet d'observations, d'analyses, de statistiques, il ne semble pas exister de consensus scientifique qui puisse déterminer le début de l'âge qui lui correspond. Par exemple, l'Organisation mondiale de la santé, en 2017, établit l'âge d'une personne âgée à 60 ans ou plus, tandis que d'autres organisations l'établissent à 65 ans. Cet âge est également tributaire de la société où cette personne vit. (Office québécois de la langue française [OQLF], 2023)
        3) Termes déconseillés :
        - Les termes **troisième âge**, **vieux** ou **vieille** ne sont plus en usage dans l'intervention.
        - Le terme **senior** (ou **sénior**), surtout en usage en Europe francophone, n'est utilisé au Québec et légitimé uniquement dans le domaine du sport. (Office québécois de la langue française [OQLF], 2023)

Personne proche aidante

- Personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme et est offert à titre non professionnel, de manière libre, éclairée et

révocable, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée et le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Il peut également entraîner des répercussions financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales. (Gouvernement du Québec, 2024)

- *Remarque* : Anciennement les mots utilisés étaient : **aidant naturel et aidante naturelle**.
- *Exemple de cas* : Une personne proche aidante peut fournir des soins d'hygiène quotidiens à une personne en situation de dépendance, contribuant ainsi à son bien-être et à sa dignité.

Politiques sociales

- Les politiques sociales représentent un ensemble d'actions, de mesures qui ont pour but d'assurer une protection sociale aux individus de la société dans le cadre de situations de vulnérabilité, de danger ou encore de risques sociaux. (Carignan, 2009)
    - *Remarque* : Elles visent à garantir collectivement une forme de sécurité contre les risques sociaux liés à la maladie, à l'invalidité, à l'absence de travail ou à des revenus insuffisants (sécurité sociale, assurance chômage). Par ces politiques, il s'agit de garantir à chaque citoyen ou citoyenne qu'en toute circonstance il/elle sera à même d'assurer dans des conditions convenables sa subsistance et celle des personnes à sa charge. (Carignan, 2009)

Relation d'aide

- Relation qui suppose l'assistance tant morale que sociale, civile, médicale, psychologique ou spirituelle offerte par une personne à une autre personne en situation de besoin, que la personne aidée réclame formellement ou non cette aide. Il s'agit d'une assistance individualisée et adaptée à la personne usagère. (Giroux, 2020)
    - *Remarques* :
        1) Les TS abordent la pratique de la relation d'aide sous l'angle de la compréhension et de l'amélioration du fonctionnement social de

l'individu, d'une famille ou d'une collectivité en interaction avec son environnement. (Université de Sherbrooke, 2020)

2) L'expression *relation d'aide* dans le domaine psychologique a été proposée par Carl Rogers, psychologue clinicien et professeur à l'Université de Chicago. Il a recensé trois attitudes dans ce type d'interactions :
    a. L'empathie, qui est la capacité d'une personne à entrer dans le monde subjectif de l'autre, de saisir ce qu'il éprouve et ressent et de lui manifester de l'importance. (Beaudry et Trottier, 2018)
    b. La congruence, qui est la capacité d'une personne « d'être soi-même », c'est-à-dire de concilier un contenu verbal correspondant aux sentiments éprouvés intérieurement au moment présent. Être authentique incite l'autre à le devenir à son tour. (Beaudry et Trottier, 2018)
    c. La considération positive inconditionnelle, qui est une attitude d'acceptation et de respect total envers une personne, sans jugement ni condition. (Rogers, 1957)

Signalement

- Action de signaler aux autorités compétentes des faits ou des évènements susceptibles de donner lieu à des poursuites judiciaires. (Office québécois de la langue française, 2001)
    - *Remarques* :
        1) Au Québec, tout prestataire de services de santé, de services sociaux ou tout professionnel, professionnelle régi, régie par le Code des professions a l'obligation de signaler toute situation de maltraitance dont il y a des motifs raisonnables de croire qu'elle concerne une personne âgée ou un adulte en situation de vulnérabilité. (Gouvernement du Québec, 2025)
        2) « Les professionnels ou professionnelles travaillant auprès des enfants, les employés des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les enseignants, les personnes œuvrant dans un milieu de garde et les policiers : doivent, dans l'exercice de leurs

fonctions, signaler au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) toutes les situations visées par la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ». (Gouvernement du Québec, P-16, 2024)

Tiers secteur

- Secteur désignant des organisations indépendantes de l'État, sans but lucratif et impliquant des bénévoles dans leur fonctionnement. Ce secteur regroupe des organisations qui ne relèvent ni du secteur privé à but lucratif ni du secteur public, comme c'est le cas des organismes communautaires. Il favorise de nouvelles dynamiques économiques et repense l'intégration sociale des individus, ainsi que le rôle de l'État-providence, c'est-à-dire un État qui intervient pour garantir le bien-être de la population à travers des services sociaux, des aides et des régulations économiques. (Eme et Laville, 1999 ; Laforest, 2011)
    - *Remarques* :
        1) Le tiers secteur est présent dans de nombreux domaines d'activité, notamment les services de garde à l'enfance, le logement social, la santé et les services sociaux ainsi que l'aide à l'emploi. (Savard et Proulx, 2012)
        2) Au Québec, le tiers-secteur regroupe à la fois : les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale et solidaire.

Travail social

- Profession qui s'emploie à promouvoir le changement social, résoudre les problèmes dans les relations humaines et renforcer l'autonomie des individus, tout en contribuant à leur bien-être. Son action s'appuie sur trois champs d'intervention principaux : individuel, familial et collectif. (Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec [OTSTCFQ], 2012)
    - *Exemple de cas* : Le travail social est un domaine d'intervention professionnelle. Il englobe une variété d'activités et de méthodes pour aider les personnes. Il se déploie dans divers contextes, tels que la santé, l'éducation, le logement, la justice, etc.

- **Travailleur social, travailleuse sociale** :
    - Personne membre de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) qui pratique le travail social.
    - *Remarques :*
        1) Au Québec, le titre de travailleur social est strictement réservé aux membres de l'OTSTCFQ. Son obtention est conditionnée par la réussite d'un programme de formation universitaire. (Office québécois de la langue française [OQLF], 2020)
        2) Au Québec, l'acronyme TS désigne la travailleuse sociale ou le travailleur social. En France, Il signifie plutôt *tentative de suicide*.
        3) En France, le métier de travailleur social regroupe plusieurs titres professionnels en fonction de la spécialisation et du diplôme obtenu. Les principaux métiers sont : assistante ou assistant de service social (souvent appelé assistante sociale ou assistant social), personne éducatrice spécialisée, conseillère ou conseiller en économie sociale et familiale, monitrice. Ces différents métiers font partie des professions sociales en France. (ministère français des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2015)

Vieillissement

- « On peut considérer le vieillissement comme un processus irréversible qui débute ou s'accélère lorsque l'organisme atteint sa maturité ». (Lussier et Massoud, 2023, p. 28)
    - **Vieillissement normal ou vieillissement usuel** : présence d'atteintes physiologiques liées à l'âge, telles que l'HTA (hypertension artérielle), l'arthrose, l'ostéoporose, etc., mais qui n'ont pas d'impact sur l'autonomie du sujet âgé. (Tison, 2023)
    - **Vieillissement pathologique** : apparaît quand les personnes âgées sont sévèrement malades, handicapées par les effets des pathologies avec des conséquences sur le plan de leur autonomie (pour la maladie d'Alzheimer par exemple). (Tison, 2023)

- **L'âgisme** : discrimination en raison de l'âge, par des attitudes hostiles ou négatives, des gestes préjudiciables ou de l'exclusion sociale. (Laforest et coll., 2018)

Bibliographie

Académie française. (1986-2024). Participation. *Dictionnaire de l'Académie française* (9e éd.). https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P0771

Amnistie internationale Canada (2022). Canada. La construction d'un gazoduc en territoire autochtone met en danger les défenseur•e•s des terres. https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/10/canada-pipeline-indigenous-territory-endangers-land-defenders/

André, P. (2012*). « Participation citoyenne »*. Dans L. Côté et J.-F. Savard (Dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*. https://dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/defintions_francais/participation_citoyenne.pdf

Assemblée nationale du Québec. (2009). *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (L.Q. 2009, c. 45). Québec : Éditeur officiel du Québec. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2009/2009C28F.PDF

Beaudry, M., et Trottier, G. (2018). *Les habiletés de compétence de base*. *Les habiletés d'intervention en relation d'aide. Guide d'apprentissage* (pp. 7–34). Les Presses de l'Université Laval. https://doi.org/10.2307/j.ctv1h0p1gz.4

Blain, V. (2021). *Une protection de l'enfance en partenariat ? Vie sociale*, 34352), 51-64. https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2021-2-page-51?tab=texte-integral

Bouquet, B. (2009). Responsabilité éthique du travail social envers autrui et envers la société : une question complexe. *Vie sociale*, *3*(3), 43-55. https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-3-page-43

Drouin Busque, G. (2001). L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. https://bel.uqtr.ca/id/eprint/1261/1/6-19-708-20060207-1.pdf

Carignan, L. (2009). *Politique sociale*. https://www.uqac.ca/departements/travail_social/stages/documents/politique_sociale.pdf

Carstensen, N., Mudhar, M. et Munksgaard, F. S. (2021). '*Let communities do their work':*

The role of mutual aid and self-help groups in the Covid-19 pandemic response. *Disasters*, *45*, S146-S173. https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC8653332/pdf/DISA-45-S146.pdf

Centre de recherche sur les innovations sociales (s.d.). *Axes de recherche*. https://crises.uqam.ca/recherche/axes-de-recherche/

Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées, Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale et Ligne Aide Abus Aînés du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Coordonnateurs régionaux spécialisés en lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées, ministère de la Santé et des Services sociaux, Secrétariat aux Aînés du Gouvernement du Québec (2022). *Terminologie sur la maltraitance envers les personnes aînées*. https://maltraitancedesaines.com/wp-content/uploads/2023/04/Terminologie_Maltraitance-2022-1.pdf

Chambre de commerce LGBT du Québec. (2014). *Famille choisie*. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26532454/famille-choisie

Commission de l'éthique en science et en technologie (2020b). *Les enjeux éthiques*. https://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique/quelques-notions-d-ethique/les-enjeux-ethiques/

Commission de l'éthique en science et en technologie (2020a). *Qu'est-ce qu'un dilemme éthique* ?https://ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique/qu-est-ce-que-l-ethique/dilemme-ethique/

Favez, N. (2020). *L'examen clinique de la famille* (édition revue et augmentée). Modèles et instruments d'évaluation.

Filion, M. (2018). *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois*. Gaudet. Éditeur Itée, reproduit sous licence. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26548410/famille-homoparentale

Gaudreau, L. (2021). *Sens, cohérence et perspective critique en intervention collective : Dimensions fondamentales et actualisations*. Presses de l'Université du Québec.

Giroux, M. T. (dir.). (2020). *À la rencontre de la relation d'aide difficile. Approches inspirantes pour les professionnels de la santé et des services sociaux.* Les Presses de l'Université Laval. https://doi.org/10.2307/j.ctv1h0p1vn

Gouvernement du Québec (2023). *Agir avec bientraitance pour le bien-être des personnes aînées*. Ministère de la Famille et des Aînés. https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personnes-agees/bientraitance-pour-bien-etre-aines

Gouvernement du Québec (2025). *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*. https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/maltraitance-aines-personnes-vulnerables/loi

Gouvernement du Québec (2024). *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant*. https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/brochure_signalement_DPJ_FR.pdf

Gouvernement du Québec (2024). *Travailleur social*. Métiers et professions en santé et services sociaux. https://avenirensante.gouv.qc.ca/carrieres/travailleur-social

Gouvernement du Québec (2024). *Personne proche aidante*. https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personne-proche-aidante

Gouvernement du Québec (s.d.). *Annexe 2 – Critères pour reconnaître un organisme comme étant un organisme d'action communautaire* [PDF]. Ministère de la Culture et des Communications. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/Aides-financieres/PAFOCAC/Annexe_2-criteres-organismes-action-communautaire.pdf

Institut Canadien des Comptables Agréés (2006). Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, version 1.2, reproduit sous licence. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/502969/jugement-professionnel

Jackson, J. (2013). Communauté. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Repéré à https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/communaute

Jean-Philippe, M. (2011). *De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux*. *Informations sociales*, (5), 123-130. https://shs.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-5-page-123?lang=fr

Jutras, F., et Labbé, S. (2022). *Éthique professionnelle*. *Dictionnaire des concepts de la Professionnalisation*, 2 (pp.187-191). De Boeck Supérieur. https://shs.cairn.info/article/DBU_JORRO_2022_01_0187?tab=texte-integral

Lafortune, L. et Allal, L. (2007). *Jugement professionnel en évaluation : pratiques enseignantes au Québec et à Genève*, 21, Presse de l'Université du Québec. https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/1645_9782760519633.pdf

Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante

Laforest, R. (2011). L'étude du tiers secteur au Québec : comment saisir la spécificité Québécoise ? *Politique et sociétés*, *30*(1), 43-55. https://www.erudit.org/fr/revues/ps/2011-v30-n1-ps1820429/1006058ar.pdf

La langue française (s.d.). *Pluriparentalité*. https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/pluriparentalite

Lambert-Chan, M. (2012). *Petit guide de survie des étudiants*. Les Presses de l'Université de Montréal. https://pum.umontreal.ca/catalogue/petit-guide-de-survie-des-etudiants/fichiers/e0ea82f8-1852-475d-b75b-2a1a8ca759fe/9782760631403-chan.epub

Lavallée, J. (2015). *Marche Du pain et des roses*. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/marche-du-pain-et-des-roses

Lavoie, J. et Panet-Raymond, J. (2014). *La pratique de l'action communautaire* (3e éd. actualisée). Presses de l'Université du Québec.

LégisQuébec (2024). *Loi sur la protection de la jeunesse, P-34.1.* https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1

LégisQuébec (1992). *Lois sur les services de santé et les services sociaux, c.42, a. 334.* https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/S-4.2?code=se:334&historique=20200213

Le Pain, I. et Larose-Hébert, K. (2025, 4e édition). *Théories et pratiques en travail social*. Chenelière.

Lussier, D. et Massoud, F. (2023, 4e édition). *Précis pratique de gériatrie Arcand-Hébert*. EDISEM

Marshall, V.W. et Rosenberg, M. (2013). *Gérontologie*. L'encyclopédie canadienne. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/gerontologie

Ministère de la famille et des enfants (2011). *Caractéristiques générales des familles*. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/sf_portrait_stat_chapitre3-1_11.pdf

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (2022a). *Qu'est-ce qu'une coopérative ?* https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/apercu/quest-ce-quune-cooperative

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2022b). *Mouvement coopératif au Québec*. https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/apercu/mouvement-cooperatif-au-quebec

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2022c). *Catégories de*

coopératives. https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/apercu/quest-ce-quune-cooperative/categories-de-cooperatives

Ministère des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes (2015). *Travail social en Europe et à l'international*. https://solidarites.gouv.fr/travail-social-en-europe-et-linternational

Office québécois de la langue française (2024). *Organisme communautaire.* https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/17033125/organisme-communautaire

Office québécois de la langue française (2021). *Soloparentalité.* https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26559396/soloparentalite

Office québécois de la langue française (2009). *Monoparental*. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8369065/monoparental

Office québécois de la langue française (2005). *Accompagnement*. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8354466/accompagnement

Office québécois de la langue française (1999). *Famille d'accueil.* https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/1199750/famille-daccueil

Office québécois de la langue française (1999). *Gérontologie.* https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8385112/gerontologie

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2005). Guide de normes pour la tenue des dossiers et des cabinets de consultation. https://www.otstcfq.org/documentation/guide-de-normes-pour-la-tenue-des-dossiers-et-des-cabinets-de-consultation/

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2016). La confidentialité. https://www.otstcfq.org/mots-sociaux/actualites/la-confidentialite/

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2016). Jugement professionnel. https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2018/12/avis_professionnel_no_127_hiver_2016.pdf

Office québécois de la langue française (2023). *Personne âgée*. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/17049404/personne-agee

Office québécois de la langue française (2001). *Signalement*. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8365586/signalement

Office québécois de la langue française (1998). *Participation sociale*.

https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8390522/participation-sociale#:~:text=Action%20de%20prendre%20part%20à,groupe%20ou%20de%20la%20société.

Office des professions du Québec (1997). *Approche à l'égard de la réserve et du partage d'actes professionnels*. Vers un système professionnel plus souple et mieux adapté. https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Rapport_etude/Janvier1996_Reserve-ET-partage-actes-professionnels.pdf

Office québécois de la langue française (2020). *Travailleur social, travailleuse sociale*. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8871870/travailleur-social

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (s.d.). *Code de déontologie des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec* (art. 1). https://www.otstcfq.org

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2012). *Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux*. https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2017/06/referentiel_de_competences_des_travailleurs_sociaux.pdf

Phaneuf, M. (2016). *L'alliance thérapeutique comme instrument de soins*. https://www.doc-developpement-durable.org/file/sante-hygiene-medecine/psychiatrie-psychologie/Lalliance-therapeutique-comme-instrument-de-soins.pdf

Prairat, E. (2009). Les métiers de l'enseignement à l'heure de la déontologie. *Education et sociétés*, (1), 41-57. https://shs.cairn.info/revue-education-et-societes-2009-1-page-41?lang=fr

Praxis (2023). *Communautés*. https://praxis.encommun.io/def/communautes/

Tison, P. (2023). Vieillissement normal, pathologique et réussi. *Aide-mémoire de l'ingénieur*, 45-47.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (2019). L'action communautaire autonome. https://rq-aca.org/aca/

Réseau québécois en innovation sociale (RQIS). 2011. *Favoriser l'émergence et la pérennisation des innovations sociales au Québec*. Synthèse des travaux de la communauté d'intérêt sur l'innovation sociale. https://www.rqis.org/wp-content/uploads/2021/11/Favoriser_lemergence_et_la_perennisation_des_IS_au_Qc_0.pdf

Richard, S. et Silver, R. (2021). *Le Code de déontologie des membres de l'Ordre des*

travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec face aux enjeux professionnels au travail. *Intervention*, (154), 147-162. https://www.erudit.org/en/journals/interots/2021-n154-interots06933/1088313ar.pdf

Rogers, C. R. (1957). The necessary and sufficient conditions of therapeutic personality change. *Journal of Consulting Psychology, 21*(2), 95–103. https://doi.org/10.1037/h0045357

Savard, S., et Proulx, J. (2012). Les organismes communautaires au Québec : De la coexistence à la supplémentarité. *Canadian journal of nonprofit and social economy research*, *3*(2),1-33. https://larepps.uqam.ca/archives/257

Schirm, N. K. (1975). Review of *The Sociology of Community; Modernization, Urbanization, and the Urban Crisis*, in J. Bernard & G. Germani. *Teaching Sociology*, *2*(2), 238–240. https://doi.org/10.2307/1316882

Simard, J., & Morency, M. A. (2005). Aux sources de la responsabilité des intervenants : droit, déontologie, conscience collective et éthique. *Intervention*, (122), 148-157. https://constellation.uqac.ca/id/eprint/3024/1/Aux%20sources%20de%20la%20responsabilité%20des%20intervenants.pdf

Spade, D. (2020). *Mutual aid: Building solidarity during this crisis (and the next)*. Verso Books. https://www.deanspade.net/mutual-aid-building-solidarity-during-this-crisis-and-the-next/

Statistique Canada (2021). Variable 211939 [Tableau]. *Recensement de la population, 2021*. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=211939

Trésor de la langue française informatisée (1971-1994). Éthique. *Dictionnaire en ligne.* https://www.cnrtl.fr/definition/éthique

Trésor de la langue française informatisée (1971-1994). *Consentement. Dictionnaire en ligne*. https://www.cnrtl.fr/definition/consentement

Université de Sherbrooke (s.d.). *Évaluation éthique des prohets de recherche*. https://www.usherbrooke.ca/saric/conduite-responsable/recherche-humains/evaluation-ethique

Université de Sherbrooke (2020). *Les professions de la relation d'aide*. https://www.usherbrooke.ca/etudiants/fileadmin/sites/etudiants/uploads/Relation_d_aide_V1_3.pdf

USITO (s.d.). *Biparental, biparentale.* https://usito.usherbrooke.ca/définitions/biparental

USITO (s.d.). *Déontologie*.

https://usito.usherbrooke.ca/définitions/déontologie#:~:text=Ensemble%20des%20règles%20et%20des,leurs%20clients%20ou%20le%20public.

USITO (s.d.). *Famille.*
https://usito.usherbrooke.ca/définitions/famille

USITO (s.d.). *Intervenant, intervenante*.
https://usito.usherbrooke.ca/définitions/intervenant

Ville de Montréal (2015). Portrait du quartier de Pointe-Saint-Charles.
https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PORTRAIT%20DU%20QUARTIER%20DE%20POINTE-SAINT-CHARLES_2015-03-19_2_1.PDF

Valot, L. et Lalau, J. D. (2020). *L'alliance thérapeutique*. *Médecine des Maladies Métaboliques*, *14*(8), 761-767.
https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1957255720300080